

**Comité Technique Spécial Méditerranée**

**Procès verbal de la séance du 26 juin 2014**

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CTS

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Pour les représentants du personnel

Sébastien Barberan - CGT Culture

Anne Richier - CGT Culture

Francis Cognard - CGT Culture

Experts :

Nathalie Chardenon - CGT Culture

Isabelle Schwindenhammer - CGT Culture

---

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux en retard : séances du 22/04/2013, du 26/09/2013 et du 28/11/2013. Signature du PV de la séance du 27/06/2013. Adoption du PV de la séance du 06/05/2014 (pour avis)
  2. Suivi des points abordés lors des précédentes séances (pour information)
  3. Suivi et prévisions d'activité (pour information)
  4. Suivi des RFO en retard (pour information). Point non traité lors de la séance du 06/05/2014.
  5. Suivi des indemnités de suppléances (pour information). Point non traité lors de la séance du 06/05/2014.
  6. Plan de résorption de la précarité, demandes de la direction interrégionale (pour information)
  7. Emploi et effectifs (pour information)
  8. Questions diverses
-

François Souq ouvre la séance à 9h45, constate que le quorum est atteint et précise que la documentation relative à la résorption de la précarité a été diffusée tardivement hier soir en parallèle de la transmission à la DRH.

**Adoption des procès-verbaux en retard : séances du 22/04/2013, du 26/09/2013 et du 28/11/2013. Signature du PV de la séance du 27/06/2013. Adoption du PV de la séance du 06/05/2014** (pour avis)

Les représentants du personnel constatent que les corrections des procès-verbaux annotées par leurs soins n'ont pas été transmises à la direction interrégionale. Ils proposent de reporter l'adoption en début d'après-midi afin de permettre d'intégrer les modifications dans les procès-verbaux.

**Point 2 – Suivi des points abordés lors des séances précédentes** (pour information)

Antoine Rabine précise que le tableau de suivi a été repris selon les demandes des représentants du personnel avec les demandes de la séance du 6 mai 2014 dans leur intégralité.

Anne Richier demande que les dates où les points ont été abordés pour la première fois soient réintégrées dans le tableau pour suivre l'évolution des points abordés lors des différents comités techniques.

Antoine Rabine a supprimé du tableau de suivi les points récurrents comme demandé par les représentants du personnel. Les sujets évoluent et sont souvent redéfinis au fur et à mesure des comités techniques, la date reprise est la dernière date à laquelle le point a été abordé.

Anne Richier insiste sur la nécessité de faire apparaître les dates correspondantes. Par exemple le 06/12/12 : séance d'accueil des CDD.

Francis Cognard propose quant à lui de noter le nombre de rappels en mentionnant les dates dans une colonne prévue à cet effet.

Antoine Rabine n'est pas opposé à faire apparaître l'ancienneté des points de suivi mais insiste sur le fait que les engagements évoluent pour chaque point.

Anne Richier considère que ce document de suivi des points doit être un outil permettant de retracer l'historique.

Francis Cognard insiste sur la nécessité de faire figurer les rappels sur le tableau de suivi pour interpeller sur l'urgence de certains points.

Antoine Rabine signale que le suivi des points est un document partagé entre la direction et les organisations syndicales qui se doit de rester objectif.

Sébastien Barberan propose une colonne reprenant la date de la première séance où le point a été abordé, une colonne avec l'historique des séances, une colonne où le point a été résolu. Cette présentation permettra de s'interroger sur les causes de non résolution des points au fil du temps.

Francis Cognard rappelle que lors du dernier comité technique, l'urgence d'organiser les réunions d'accueil de CDD avait été soulignée. De ce fait, pour ce point, la notion de rappel s'applique car ces réunions n'ont toujours pas été programmées à ce jour.

Antoine Rabine tient à souligner que de nombreux points présentent un caractère urgent. Les réunions d'accueil CDD sont parfois complexes à planifier en raison des emplois du temps chargés des intervenants de la direction. Il indique son désaccord sur la notion de rappel.

Sébastien Barberan propose de noter le sujet abordé avec les différentes dates correspondantes.

Anne Richier soumet pour le point des réunions d'accueil CDD de noter la première date où le point a été abordé soit le 6/12/2012 (date à laquelle des réunions ont été organisées), puis le 28/11/2013 où il est précisé que les réunions ne sont plus programmées, puis le 6/5/2014 et le 26/6/2014 où ce point a été abordé sans suite donnée.

Antoine Rabine va essayer de trouver une formulation convenant à l'ensemble des membres du comité technique.

François Souq précise qu'il tient à ce que le tableau de suivi des points reste un outil simple à gérer.

Anne Richier rappelle que jusqu'à ce jour le tableau de suivi comportait la date de la séance à laquelle le point avait été abordé et demande que cette présentation perdure.

Anne Richier revient sur la nécessité de garder l'historique des dates pour les points de suivi et demande à Antoine Rabine de transmettre une proposition. D'autre part, elle souhaite savoir quelles seraient les modalités d'intégration des CDD si l'Inrap obtient la fouille de Rousset.

Antoine Rabine répond que sur cette fouille, le travail de constitution des équipes a à peine commencé. Une fois constituées, les équipes bénéficieront de réunions d'accueil.

Sébastien Barberan demande un point pour les réunions CDD Grands Travaux.

Antoine Rabine précise que le coordinateur Grands Travaux a effectué régulièrement des réunions d'accueil, ce qui a permis à tous les CDD concernés d'en bénéficier.

Anne Richier propose de faciliter la mise en place de ces réunions sur chantier ou en région.

**- PPM :**

La date à noter pour ce point est le 27 juin 2013. Ce dossier est toujours en cours d'étude au siège.

**- Evacuation des déchets de chantier :**

La date à noter pour ce point est le 27 juin 2013. La saisine a été faite.

Les représentants du personnel souhaitent que la direction interrégionale s'informe régulièrement auprès du siège sur l'avancée des dossiers.

Francis Cognard rappelle que malgré la saisine transmise pour le problème de l'évacuation des déchets de chantier, aucune réponse n'a encore été donnée.

Antoine Rabine rappelle que des solutions sont trouvées à chaque chantier même si une solution unique ne se dégage pas.

Francis Cognard met en avant les problèmes liés aux déchets du centre de Marseille et à la déchetterie de Marseille.

François Souq considère comme urgent de régler le problème de gestion des déchets dans les centres archéologiques ainsi que sur les chantiers.

Anne Richier dit que les problèmes de gestion de déchets pour le centre de Marseille sont accentués par les fouilles de Miramas et du Metro Bougainville à Marseille.

Francis Cognard tient à signaler qu'un devis a été transmis pour la gestion du traitement des déchets mais n'a toujours pas été validé.

Antoine Rabine rappelle que chaque commune a mis en place sa politique de gestion des déchets, ce qui explique la difficulté à mettre en place une procédure générale. Il propose de traiter ce problème avec les gestionnaires de centres et le logisticien.

**- Harmonisation des Directions interrégionales :**

La date à noter est le 6 mai 2014.

François Souq pense que le dossier est toujours en traitement entre les organisations syndicales la direction des ressources humaines.

Sébastien Barberan pense que dans la conjoncture actuelle ce dossier n'est pas prioritaire.

François Souq et Antoine Rabine insiste au contraire sur l'importance de cette organisation qui permettra notamment de disposer d'un effectif fonctionnel adapté et d'améliorer les conditions de travail des agents. Dans tous les cas, ce dossier est reporté au deuxième semestre 2014.

**- Indemnités de suppléance : point à l'ordre du jour**

**- SGA :**

Ce dossier n'a pas évolué depuis le dernier comité technique. Antoine Rabine souligne que le travail actuel consiste à organiser la reprise des données existantes dans les systèmes informatiques locaux. Les instances (CHSCTS et CTS) continueront d'être informées.

**- Opération d'Alger :**

La date à noter est le 6 mai 2014.

François Souq transmettra en séance le calendrier d'intervention. La fouille va s'interrompre à partir du 15 juillet et devrait reprendre de septembre à mars 2015. Les affectations de l'équipe de fouille d'Alger étant très variables, il propose un planning en volume de jours-hommes.

Les représentants du personnel conviennent que le planning par agents peut varier mais demandent que les informations transmises prennent la même forme, soit avec le matricule, soit avec les noms pour permettre un suivi de ce dossier.

François Souq considère que traiter un dossier au niveau de l'individu va au-delà des attributions du comité technique qui doit traiter les dossiers au niveau collectif.

Anne Richier demande de recevoir le calendrier de la fouille d'Alger associé à une ventilation des moyens et souhaite une interruption de séance dans l'attente de cette diffusion.

François Souq communiquera ce document durant la séance.

**- Plan de résorption de la précarité : à l'ordre du jour.**

**- Document « qui contacter » :**

Le dernier document a été envoyé le 24 février 2014. Depuis, l'organisation de la direction interrégionale a un peu évolué. En effet, dans la période d'absence de la gestionnaire de convention, deux agents ont assuré son remplacement : un agent en CDD (Carine Denonfoux) ainsi que Sylvie Petit. Tatiana Chantant ayant repris ses fonctions depuis, la mission se répartit désormais en deux secteurs : Tatiana Chantant pour Paca et Carine Denonfoux pour Languedoc-Roussillon. Sylvie Petit ayant repris ses fonctions d'assistantat général de la direction interrégionale.

Benoît de Decker traitant les notes de frais du Languedoc-Roussillon, un agent en CDD (Audrey Desseigne) a été recruté pour l'accueil. Enfin, afin de mieux répartir l'activité d'assistantat technique, Jean-Luc Lopez s'occupe désormais des départements 04, 05, 83, 84 ainsi que du département 06 et du nord du département 13. Hervé Rougelot s'occupe du Sud du département des Bouches-du-Rhône où l'activité est la plus importante, surtout dans la perspective de l'opération de Rousset.

François Souq rappelle que dans le cadre du projet d'harmonisation fonctionnelle, il a demandé un effectif permanent de deux assistants techniques pour la région Paca.

Antoine Rabine ajoute que Frédéric Périllaud est nommé sur la mission d'assistant de prévention en Paca.

Anne Richier demande qu'un assistant de prévention soit missionné sur le futur chantier de Rousset.

François Souq accepte d'envisager la mise en place de cette mission.

Antoine Rabine indique que le document « Qui contacter ? » sera réactualisé une fois que la décision concernant l'adjoint AST sera officialisée, la commission de recrutement s'étant déroulée hier.

François Souq ajoute que la prise de poste de l'adjoint AST sera soumise à l'achèvement de ses missions en cours.

Antoine Rabine ajoute qu'un agent de la filière scientifique et technique en Languedoc-Roussillon apportera son aide à la direction interrégionale sur le point délicat des échanges de personnels sous CDI avec les autres interrégions. Cette mission permettra d'alléger le travail des assistantes opérationnelles. Annie Pezin sera en charge de cette mission jusqu'à la fin de l'année. Elle pourra travailler depuis sa résidence administrative et viendra ponctuellement à la direction interrégionale.

François Souq souligne la nécessité d'obtenir des informations fiables avec les interlocuteurs des autres directions interrégionales. Un interlocuteur unique en Méditerranée devrait permettre de concilier les objectifs opérationnels (agents correspondants aux profils requis) et les conditions de déplacement de ces agents.

Il rappelle que la résorption de la précarité va engendrer une diminution du volume d'effectifs en CDD et qu'en conséquence, les échanges avec les autres interrégions vont s'accroître. Il insiste sur l'enjeu majeur que constitue cette gestion de l'emploi.

Anne Richier estime que le siège devrait gérer ce dossier.

François Souq souligne que le siège transmet des listings mais que c'est le traitement concret des arrivées d'agents qui est complexe. L'information auprès des agents qui viennent en Méditerranée doit être approfondie.

Anne Richier constate qu'à nouveau, un agent de la filière scientifique et technique, de surcroît responsable d'opération, est retiré du terrain dans un contexte de manque de responsable d'opération.

Nathalie Chardenon pose la question du volontariat pour le grand déplacement et souligne la nécessité d'un turn-over afin que les mêmes agents ne soient pas toujours en grand déplacement.

Antoine Rabine précise qu'un grand nombre d'agents venant travailler en Méditerranée sont volontaires et restent souvent pour une longue durée. Les noms des autres agents sont transmis sous forme de listing, qui doit être vérifié avec les agents concernés.

Anne Richier s'inquiète de la situation de grand déplacement au niveau national.

François Souq indique que dans un contexte où 150 etp sont en situation de rupture de charge au niveau national, un fonctionnement doit nécessairement être trouvé pour modifier le modèle d'emploi actuel des agents.

Sébastien Barberan demande que l'on reste vigilant sur les responsabilités confiées aux agents venant d'autres interrégions. Ces agents nécessitent un meilleur suivi.

Anne Richier met en avant le problème des temps de transports des agents en grand déplacement.

François Souq répond que budgétairement, les temps de transports ne sont pas imputés aux chantiers pour les agents venant d'autres interrégions mais que cela ne résout pas toujours le problème de présence sur le chantier.

Francis Cognard demande s'il est prévu que les agents des autres interrégions viennent avec leurs véhicules de service.

Antoine Rabine répond que c'est effectivement le souhait du siège, notamment pour les affectations de longue durée mais que dans les faits, c'est assez rare.

**- Recrutement assistant de prévention Paca - Fait le 22/4/2013**

**- Réunions en centres archéologiques :**

La date à noter est le 6/5/2014.

Antoine Rabine indique qu'une première réunion s'est tenue à Nîmes il y a une dizaine de jours et que des réunions des autres centres devraient être programmées à la rentrée.

Sébastien Barberan indique que les agents ayant assistés à cette réunion l'ont qualifiée d'intéressante et nécessaire. Il rappelle que la fréquence de ces réunions reste à déterminer.

François Souq répond que ce sont les AST qui organisent ces réunions et qui doivent juste tenir la direction interrégionale informée.

Francis Cognard demande si les réunions feront l'objet d'un compte-rendu.

Antoine Rabine considère que c'est l'AST qui reste décisionnaire sur la diffusion ou non d'un compte-rendu. Les intervenants préparent toutefois des supports d'intervention qui restent à la disposition des agents.

**- Suivi de la concurrence :**

La date à noter est le 6/12/2012

**- Suivi d'application du 75/25 :**

La date à noter est le 22/10/2012

**- Suivi d'application du tutorat :**

La date à noter est le 27/6/2013. Antoine Rabine précise qu'il n'a pas pu procéder à l'officialisation des actions entreprises.

**- Suivi des agents sous CDD :**

Le dernier listing des CDD a été transmis lors du comité technique du mois de mai et n'a pas été réactualisé depuis cette date. Antoine Rabine communiquera pour le prochain comité technique un listing réactualisé notamment si la fouille de Rousset est signée.

Antoine Rabine rappelle que les agents CDD qui contactent les instances du personnel peuvent également contacter la direction interrégionale en cas de problème. En effet, sans informations précises les cas des agents ne peuvent être résolus.

Isabelle Schwindenhammer précise que les agents se sont adressés à la direction interrégionale et en l'absence de réponse ont contacté les représentants du personnel.

Anne Richier note un problème de communication entre la direction interrégionale et les agents en CDD qui envoient des mails qui restent sans réponse.

Antoine Rabine demande aux représentants du personnel de lui transmettre les mails qui sont restés sans réponse afin de vérifier avec les agents fonctionnels concernés.

Isabelle Schwindenhammer revient sur les problèmes de remboursements de frais et demande l'avancée du dossier.

Antoine Rabine indique qu'un problème s'est posé pour les remboursements des frais d'avril pris en compte pour un paiement en mai 2014. En effet, la gestionnaire a été absente en dernière minute avant l'intégration. Un mail a été envoyé aux agents concernés (45 agents) pour leur proposer ou d'attendre le mois de juin pour le remboursement, ou de demander

une avance. Six agents ont contacté la direction interrégionale, quatre ont précisé qu'ils attendraient et deux agents ont demandé une avance qui a été versée.

Isabelle Schwindenhammer demande une explication quant aux éléments devant figurer sur la quittance.

Antoine Rabine répond que ces éléments ont été précisés dans une note récente du siège.

- **Rapport d'opération en retard** : point à l'ordre du jour

- **Implantations territoriales** :

Les représentants du personnel souhaitent visiter les locaux affectés pour aux post-fouilles des Grands Travaux.

Francis Cognard estime que la base de Marseille est trop petite au regard de l'activité actuelle et à venir.

François Souq a récemment abordé ce problème lors d'une récente visioconférence avec le SAGI et la DAF. Dans le cadre du plan pluri-annuel d'implantations territoriales, une demande a été transmise pour augmenter la superficie des locaux de Marseille associée à une demande de mobilier pour équiper enfin le centre. La réponse devrait parvenir à l'automne. La deuxième priorité est l'installation d'un centre en Corse.

Anne Richier demande d'inscrire dans le tableau de suivi des points le bilan des grosses opérations de l'année N-1. Elle y voit la possibilité d'obtenir un retour d'expérience et d'étudier l'organisation du travail.

François Souq a pris note de la demande des représentants du personnel et transmettra sa réponse au prochain comité technique.

Sébastien Barberan demande si des réunions sont prévues pour le personnel administratif.

Antoine Rabine répond qu'elles ne sont pas systématiques et qu'il en organise en fonction de l'actualité (règlement intérieur...). La prochaine réunion aura lieu à l'automne avec comme sujet principal le SGA.

## **Pause Déjeuner**

**Point 1 - Adoption des procès-verbaux en retard : séances du 22/04/2013, du 26/09/2013 et du 28/11/2013. Signature : séance du 27/06/2013. Adoption : séance du 06/05/2014 (pour avis)**

Les 5 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité sous réserve des modifications apportées et acceptées par les deux parties qui devront être transmises par les représentants du personnel pour intégration la semaine prochaine.

Anne Richier revient sur la question de la communication des matricules ou des noms des agents auprès des instances. Elle se réfère à la circulaire du 31 décembre 2012 relative aux comités techniques qui stipule que « toute facilité doit être donnée aux membres du comité technique pour exercer leur fonction. Certaines des pièces et certains des documents nécessaires à l'accomplissement de la mission des comités techniques peuvent avoir un caractère nominatif.

Or la loi numéro 78 753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif pose comme principe que seuls les intéressés ont accès aux documents administratifs dont la communication porterait atteinte au secret de la vie privée et au dossier du personnel portant une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique nommément désignée ou facilement identifiable. Ce principe ne saurait toutefois faire obstacle à la

communication au membre d'un comité technique d'un document concernant une personne nommément désigné dès lors que ce document est nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Il n'en demeure pas moins que les membres d'un comité technique manqueraient à leur obligation de discrétion professionnelle s'ils rendaient publics les pièces et les documents à caractère nominatif ».

Anne Richier souligne que la loi informatique et liberté s'applique mais pour les instances et représentant du personnel l'accès au nom et matricule est permis sous réserve qu'ils ne les diffusent pas.

François Souq abordera à nouveau ce point avec la DRH. Il maintient que les cas individuels ne doivent pas être traités en comité technique. S'il s'avère que ces informations peuvent être diffusées dans certains cas, notamment pour permettre aux représentants du personnel de suivre des dossiers sur plusieurs années, les documents seront amendés.

Anne Richier souhaite connaître les raisons du refus de la DRH de communiquer les matricules notamment pour le dossier 75/25. Elle considère que la répartition du temps de fouille et d'étude relève de l'organisation du travail.

François Souq répond que l'organisation du travail relève effectivement du comité technique, mais pas les cas individuels relatifs à cette question.

### **Point 3 - Suivi et prévisions d'activité (pour information)**

François Souq explique que le plan de charges n'a pas évolué depuis le dernier comité technique. Les éléments communiqués pour le comité technique de ce jour concernent les prévisions de chantiers.

Il indique que l'interrégion est en légère surconsommation en diagnostic. Une rallonge budgétaire a été accordée et permet malgré tout de traiter les diagnostics au fur et à mesure de leur arrivée (absence de stocks).

Deux contrats de fouilles d'environ 500 jours-hommes ont été signés en Languedoc-Roussillon : une sur Montpellier et une sur Lodève.

Aux questions des représentants du personnel, Antoine Rabine répond que le terme « Prescrit 2 » signifie qu'une prescription a été reçue mais qu'aucune proposition contractuelle n'a encore été transmise à l'aménageur ; le terme « Prescrit 1 » signifie qu'un projet de convention a été envoyé à l'aménageur.

Anne Richier demande pourquoi le chantier de Rousset ne figure pas sur ce document.

François Souq explique que cette logique de statut d'opération fonctionne surtout pour les diagnostics. C'est dans l'ordre des statuts signés, prescrit 1 et prescrit 2 que l'Interrégion détermine son action. Pour les fouilles, le signé ne figure pas toujours dans le tableau car les dates de démarrage et de signature du contrat sont très proches. Le chantier de Rousset aurait effectivement pu figurer dans la documentation en prescrit 2 mais ce chantier en est pour l'instant au niveau de la négociation.

Antoine Rabine ajoute que ce document est une prévision d'opération à un ou deux mois et non un plan de charges.

Anne Richier considère que les documents transmis ne permettent qu'une vision décousue de l'activité.

François Souq propose de remettre aux représentants du personnel la liste des prévisions à long terme. Ce document était auparavant transmis mais ne l'a plus été en raison des remarques des représentants du personnel qui le trouvait illisible.

Anne Richier demande pour les dossiers signés d'avoir la totalité des jours hommes.

Antoine Rabine précise que les budgets ne sont pas toujours saisis en temps réel en raison de la surcharge de travail. Ce listing est construit pour faciliter les démarrages d'opérations et non pour répondre aux questions budgétaires qui relèvent du plan de charge.

Anne Richier constate une baisse des opérations à démarrer de 62 à 36 par rapport à l'année précédente à la même période et souhaite en connaître les raisons.

Antoine Rabine répond que l'affichage de 62 opérations à démarrer ne signifie pas forcément que toutes ces opérations ont démarré.

Francis Cognard estime nécessaire d'obtenir d'un comité technique sur l'autre une vision sur l'activité à venir et passée.

François Souq rappelle que le plan de charge n'a pas évolué depuis le dernier comité technique et indique qu'il fournira un document actualisé au prochain comité.

#### **Point 4 -Suivi des RFO en retard** (pour information). Point non traité lors de la séance du 06/05/2014.

Antoine Rabine présente le document. 39 RFO sont considérés en retard par rapport aux dates contractuelles ; ce qui est un chiffre relativement stable. L'interrégion Méditerranée a donné aux responsables d'opération les moyens pour rédiger leur rapport d'opération en retard. Il est à noter dans cette liste que quelques rapports sont très anciens ; le problème n'est alors souvent plus un problème de moyens. Jusqu'à ce jour, les rapports en retard n'ont pas fait l'objet de pénalités de retard. Un seul dossier pourrait être problématique et représente un risque financier.

En revanche, le nombre de RFO à rendre en 2014 et 2015 est important (de l'ordre de 60 rapports, Grands Travaux inclus) et risque de générer un plus grand retard à l'avenir. La décision prise avec les AST est de traiter prioritairement les rapports qui ne présentent pas de difficultés particulières.

Sébastien Barberan indique que les représentants du personnel avaient alerté la direction sur les remises de rapport en retard et avaient demandé que les responsables d'opérations n'enchaînent pas les opérations.

François Souq pense que les responsables d'opérations ayant enchaîné les opérations représentent une infime proportion.

Anne Richier constate que sur les 39 RFO en retard, 11 sont très problématiques. Elle constate par exemple qu'un responsable d'opération concerné a une mission en direction interrégionale.

Antoine Rabine répond que ce retard était imputable à un laboratoire qui n'a pas remis ces résultats à temps. Le RFO en question est à l'infographie et devrait être rendu en 2014.

Nathalie Chardenon demande les raisons pour lesquelles le RFO de la Céreirède ne figure pas dans le listing.

François Souq rappelle que ce dossier comportait une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui a fait l'objet d'un désaccord entre l'Etat et l'Aménageur. Le rapport n'est donc pas fait et une publication devrait être envisagée pour diffuser les résultats.

Antoine Rabine ajoute qu'un point est régulièrement fait avec les AST sur les rapports à rendre.

Les représentants du personnel abordent le rapport de Mougins qui a été refusé en CIRA suite à une contribution de spécialiste de mauvaise qualité. Sébastien Barberan demande qu'une solution soit trouvée lorsque ce type de situation survient.

**Pause**

**Point 5 - Suivi des indemnités de suppléances** (pour information). Point non traité lors de la séance du 06/05/2014.

Antoine Rabine indique que depuis la DG 120 (3 années d'exercice), les indemnités de suppléance concernent un nombre relativement stable d'agents (20 à 25). 9 agents bénéficient d'indemnités quasi permanentes, 5 RO en catégorie 2, 2 spécialistes en catégorie 3 et 2 RS.

A ce jour, les fiches de demandes de suppléances ont été établies pour les années 2012 et 2013. La gestionnaire du personnel est désormais en charge de ce dossier. Les demandes sont systématiquement envoyées aux agents et aux AST pour qu'ils transmettent leurs remarques avant envoi au siège. Les indemnités devraient être versées pour l'essentiel en juillet et août 2014.

Anne Richier demande des précisions sur la méthode de traitement des indemnités de suppléance en Méditerranée.

Antoine Rabine confirme qu'un système semi-automatisé permet de passer en revue tous les ordres de mission dont ceux susceptibles de déclencher une suppléance. Il insiste donc à nouveau sur la nécessité de transmettre à la direction interrégionale une information précise pour établir les ordres de mission. Il rappelle que les spécialistes doivent avoir rendu leur contribution au rapport d'opération.

Sébastien Barberan s'enquiert des conséquences fiscales du versement de certaines indemnités, les sommes perçues pouvant concerner plusieurs années.

Antoine Rabine confirme que sauf exception, les primes sont perçues pour une année, le retard ayant été résorbé. Dans le cas contraire, les agents peuvent demander aux impôts un étalement.

**Point 6 - Plan de résorption de la précarité, demandes de la direction interrégionale** (pour information)

François Souq précise que les demandes de postes dans le cadre de la résorption de la précarité ont été finalisées hier. Elles s'appuient sur les demandes déjà exprimées dans le cadre de l'AREP 1.

En 2013, 7 postes étaient ouverts au recrutement externe et 5 postes étaient ouverts au recrutement interne. En 2014, l'augmentation de l'activité a permis de demander un complément avec les postes de 2013 qui ont été pourvus par voie de mutation.

Sébastien Barberan souhaite savoir si la demande de 17 postes en 2014 est définitive.

François Souq confirme que ces postes correspondent à la demande de la direction Interrégionale, soit 14 postes en recrutement externe et 3 poste en recrutement interne. Ces demandes restent dans l'attente d'une validation de la DRH. Il précise que les demandes supplémentaires de l'interrégion Méditerranée sont prises sur les interrégions où l'activité est moindre dans un contexte de budget fermé.

Antoine Rabine précise que l'AREP 3 devrait être un plan de réajustement en fonction des recrutements qui auront été réalisés ou non.

François Souq pense que la réponse pour 2014 devrait être transmise après le comité technique central du 8 juillet 2014.

Anne Richier s'interroge sur la distinction opérée entre anthropologues et notamment la mention d'anthropologie des incinérations.

François Souq estime nécessaire d'avoir un spécialiste des incinérations. Il va néanmoins modifier ces demandes.

Anne Richier souligne qu'il manque un céramologue antique sur Marseille.

Antoine Rabine répond qu'il faut s'écarter le moins possible des besoins initialement détectés. Le plan de résorption de la précarité se base sur le vivier existant. L'AREP 1 ne s'étant traduit que par des mutations, les CDD du vivier n'ont pas été recrutés. L'élément variable est la localisation des postes ; le vivier initial a été construit en Languedoc-Roussillon alors que l'activité a surtout augmenté en Paca.

Anne Richier demande un poste de topographe supplémentaire en Paca car un agent est actuellement en CDD.

Antoine Rabine répond que l'objectif de la direction est de 6 topographes et non de 7.

Sébastien Barberan regrette le manque d'ouverture de poste de technicien en catégorie 2 en 2014 car les 3 agents concernés dans le vivier ont peu de chance d'être intégrés dans les effectifs.

Antoine Rabine souligne que des postes sont malgré tout ouverts, notamment sur Marseille et Villeneuve-Les-Béziers.

Sébastien Barberan aborde le cas du CDD infographe depuis de nombreuses années sur Saint Estève qui reste sans possibilité d'intégrer les effectifs.

Antoine Rabine précise que pour ce poste les limites du système ont été atteintes. Un poste d'infographe a été ouvert en 2013 et a été pourvu par un agent en mutation classé en 2<sup>e</sup> position (le premier classé ayant refusé. Le poste a été à nouveau ouvert et accepté cette fois par l'agent qui avait refusé précédemment la mutation. Il ne serait pas raisonnable d'ouvrir un nouveau poste d'infographe.

Nathalie Chardenon aborde le cas du CDD administratif de la direction Interrégionale qui est dans le vivier et souhaite savoir si des demandes de mutations sont connues pour le poste occupé par cet agent.

François Souq confirme cet état de fait.

#### **Point 7 - Emploi et effectifs** (pour information)

Anne Richier souhaite recevoir pour le prochain comité technique le bilan social 2013 avec les tableaux propres à l'interrégion Méditerranée afin d'établir des comparaisons. Le dernier bilan social transmis est celui de 2011.

Les représentants du personnel soulignent que si le bilan social 2013 n'est pas diffusé, celui de 2012 devra être transmis.

#### **Point 8 – Questions diverses**

Sébastien Barberan demande que le CSP accède à l'adresse de messagerie « tous med » pour diffuser des consignes notamment dans cette période de fortes chaleurs.

François Souq accepte et transmettra la demande au siège.

Francis Cognard demande que la circulaire sur les aléas climatiques soit affichée dans les algeco et que de plus des thermomètres soient disponibles sur les chantiers.

Anne Richier aborde la nécessité de désigner un référent SIG en Paca notamment si le contrat de la fouille de Rousset est signé. Elle souligne que l'expérimentation des tablettes sous barnum est satisfaisante.

François Souq précise que le contexte budgétaire ne permet pas actuellement l'attribution de matériel informatique supplémentaire.

**Fin de séance 18 heures**

